

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3242

19 décembre 2013

### SOMMAIRE

32variations S.à r.l.& Cie .....	155572	Terpsico S.A. ....	155579
Actavis S.à r.l. ....	155571	Tevaco S.à r.l. ....	155579
A.G.P. S.A. ....	155573	Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l. ....	155578
Albatros S.à r.l. ....	155570	The Greenhouse S.A. ....	155573
Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	155573	THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l. ....	155577
Am Chalet, S.à r.l. ....	155577	The Recruiter S.à.r.l. ....	155580
Am Chalet, S.à r.l. ....	155577	TIGRE BLANC (Luxembourg) .....	155579
Aquilegia S.à.r.l. ....	155573	Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l. ....	155582
A Tasquinha S.à r.l. ....	155572	T.J.D. Consulting s.à r.l. ....	155577
A Tasquinha S.à r.l. ....	155572	T-Line Investment S.A. ....	155574
Atlam S.à r.l. ....	155600	Trade Receivables Finance S.A. ....	155578
A-XYZ concept S.A. ....	155572	Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à.r.l. ....	155576
Balaton Holding S.à r.l. ....	155607	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg) II .....	155578
Cooper Holdings S.à r.l. ....	155594	Trapeze ITS Luxembourg .....	155577
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l. ....	155589	Triagoz S.A. ....	155571
FACT Security S.à r.l. ....	155616	TTI Europe S.A. ....	155570
GeniRise Capital S.A. ....	155585	ValorPlast Energy S.à r.l. ....	155570
GMT (Honey I) S.à r.l. ....	155600	Varfor Holding S.A. ....	155578
iDbyMe .....	155573	Venezia Resources S.à r.l. ....	155571
Invenio S.A. ....	155585	Victor Sustainable Architecture S.A. ....	155570
S5 Hattrick S.à r.l. ....	155575	V.I.P. Golf International S.A. ....	155570
Syringa S.A. ....	155575	Windpark Op Der Hei AG .....	155579
Tamar International S.à r.l. ....	155576	World Services and Investments S.A. ...	155591
Tanklux S.A. ....	155576	World Services and Investments SPF S.A. .....	155591
Tavola S.A. ....	155576	Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l. ..	155596
TC Management .....	155578	Yana .....	155603
Team Industries International .....	155575	Zephyros S.à r.l. SPF .....	155599
Telecom Ventures Partners S.à r.l. ....	155574		
Termita Group S.A. ....	155574		
Termita Investment Group S.A. ....	155574		
Terpsico S.A. ....	155580		

**Albatros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.418.

Les statuts coordonnés au 20/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/11/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013164637/12.

(130201366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**TTI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164572/9.

(130201023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**V.I.P. Golf International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.383.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 21 novembre 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013164581/14.

(130201043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Victor Sustainable Architecture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.934.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164590/9.

(130201024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**ValorPlast Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164583/10.

(130201217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Triagoz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 106.803.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 07 octobre 2013.*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Pascal WAGNER, né le 08/02/1966 à Pétange, demeurant professionnellement au 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

- Madame Renée KLEIN épouse WAGNER, née le 20/11/1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

- Madame Myriam MATHIEU, née le 06/06/1975 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Acceptation de la nomination comme Administrateur Délégué de Monsieur Pascal WAGNER, né le 08/02/1966 à Pétange, demeurant professionnellement au 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l (B77606), 59 route de Luxembourg, L-4761 Pétange comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Pour la société*

TRIAGOZ S.A.

Référence de publication: 2013164570/27.

(130200512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Venezia Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 166.637.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, de l'Associé Unique de la société Venezia Resources S.à r.l, Alea Management B.V., a son siège social à Johan van Oldenbarneveltlaan 9D, 2582NE 's Gravenhage, Pays-Bas.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164585/13.

(130200779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Actavis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.827.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Actavis S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013164635/14.

(130202124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

**A-XYZ concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstroos.  
R.C.S. Luxembourg B 98.489.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 14 octobre 2013 au siège social*

*Résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société Compagnie Européenne de Révision, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 37 039, ayant son siège social au 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement la société AFC Benelux ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B60162.

Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sarl

Signature

Référence de publication: 2013164634/17.

(130201870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**32variations Secs, 32variations S.à r.l.& Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.  
R.C.S. Luxembourg B 40.981.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 16 septembre 2013*

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société en commandite simple 32variations S.à r.l.& Cie, Secs a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années au moins à partir de la date de la clôture de liquidation, à savoir le 16 septembre 2013, à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44 rue des Prunelles.

Pour extrait sincère et conforme

Madame Danièle Bentz épouse Schadeck

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013164614/17.

(130200774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164632/10.

(130201904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013164631/10.

(130201354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**iDbyMe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 154.236.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de iDbyMe S.A., RCS Luxembourg B 154236, tenue extraordinairement le 19 novembre 2013*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de FIDALPHA S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, domiciliée 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2013164629/15.

(130201770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**A.G.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.100.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164633/9.

(130201848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 147.925.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013164639/12.

(130201172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**Aquilegia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.179.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164642/9.

(130202361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

---

**The Greenhouse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 167.870.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164539/9.

(130200467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Termita Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 170.288.

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de présidente du conseil d'administration.

3. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Termita Investment Group S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013164535/16.

(130200624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Termita Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 170.207.

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Termita Group S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013164533/13.

(130200584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**T-Line Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

T-LINE INVESTMENT S.A.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2013164531/14.

(130201335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Telecom Ventures Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldingen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.112.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TELECOM VENTURES PARTNERS, S.à.r.l.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013164532/11.

(130200651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**S5 Hatrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.573.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «S5 Hatrick S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15091.

- que la société «S5 Hatrick S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102 573,

constituée selon un acte notarié en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Memorial C») en date du 29 octobre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2006 publié au Mémorial C en date du 2 novembre 2006,

se trouve à partir de la date du 14 novembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 29 janvier 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164527/27.

(130201124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Syringa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

SYRINGA S.A.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2013164526/14.

(130201149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Team Industries International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.415.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

ATWELL

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164557/13.

(130200437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.345.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 7 novembre 2013*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour *TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013164552/16.

(130200965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Tanklux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.  
R.C.S. Luxembourg B 7.383.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164553/9.

(130201183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Tavola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 38.868.

—  
EXTRAIT

Par résolution circulaire du conseil d'administration du 23 octobre 2013, la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Frédéric VILLAIN, né le 9 juin 1975 à Abbeville, demeurant à F-80150 LAMOTTE-BULEUX, 666, rue de Canchy, en qualité d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur DUMONT, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164555/15.

(130200650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Trafalgar/Reit Daian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.640.

—  
En date du 21 octobre 2013 le nom de l'associé Trafalgar Overseas Limited a changé et est désormais: Aigburth Properties Limited, l'adresse reste inchangée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Trafalgar / Reit Daian Holdings S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013164543/14.

(130200775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---



**T.J.D. Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.678.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013164528/9.  
(130200333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Am Chalet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9835 Hobscheid-Dickt, 28, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 91.666.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
FERNANDES GONCALVES PAULA.  
Référence de publication: 2013164529/10.  
(130200833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Am Chalet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9835 Hobscheid-Dickt, 28, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 91.666.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
FERNANDES GONCALVES PAULA.  
Référence de publication: 2013164530/10.  
(130200834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Trapeze ITS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.218.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.281.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination et l'adresse de l'associé unique a changé comme suit:  
TRAPEZE SOFTWARE ULC  
3300, 421 - 7 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 4K9, Canada.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013164545/12.  
(130200987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 30A, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 87.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THEISEN & NOTHUM, Agence Principale d'Assurances S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013164563/13.  
(130200661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67691 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164542/10.

(130201082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 95.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013164544/12.

(130200770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 134.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164537/10.

(130200801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**TC Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 3, Am Duarref.  
R.C.S. Luxembourg B 159.822.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164556/9.

(130201251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Varfor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 74.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013164588/13.

(130200757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**TIGRE BLANC (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 172.243.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164564/9.

(130200648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Tevaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 89.289.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TEVACO S.à r.l.*

Référence de publication: 2013164562/10.

(130201282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Terpsico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 86.192.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 novembre 2013:*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015:

- Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Manager Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164561/19.

(130200776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

**Windpark Op Der Hei AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.  
R.C.S. Luxembourg B 91.675.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Ettelbruck le 25 octobre 2013.*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux S.A.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

*Administrateur délégué:*

Monsieur Victor KNEIP, agent immobilier  
demeurant à L-9455 Fohren, 19 Route de Walsdorf

*Administrateurs:*

Madame Jacqueline MEYERS, kinésithérapeute  
demeurant à L-9455 Fohren, 19 Route de Walsdorf

Monsieur Jens PETERS, électro-ingénieur  
demeurant à D-25704 Nordermeldorf, Hafenstrasse 3

*Commissaire aux comptes:*

Conseils Comptables et Fiscaux S.A.  
L-4530 Differdange, 80 Avenue Charlotte

Ettelbruck, le 25 octobre 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013164599/26.

(130200161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**Terpsico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164560/9.

(130200749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---

**The Recruiter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.471.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

Monsieur Nicolas Hurlin, né à Saint-Mihiel (France), le 12 décembre 1974 demeurant à F-57330 Roussy le Village, Boucle des Mirabelliers, 5,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations de services aux entreprises dans le domaine des ressources humaines, notamment en stratégie, organisation, gestion des compétences, le recrutement de personnel, conseil en rémunération ainsi que l'organisation de cours de formation liés, analogues ou connexes au domaine des ressources humaines.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «The Recruiter S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq euros (EUR 625.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites par Monsieur Nicolas Hurlin, né à Saint-Mihiel (France), le 12 décembre 1974 demeurant à F-57330 Roussy le Village, Boucle des Mirabelliers, 5.

Toutes les parts ont été entièrement libérées comme suit:

- par un versement en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500.-€);
- par un apport en nature constituée par l'apport de clientèle et le know how, évalués à la somme de cinquante mille euros (50.000.-€).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément, et tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

L'apport en nature de l'apport de clientèle et le know how ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant certificat établi par l'associé, annexé au présent acte.

L'associé certifie la valeur réelle de l'élément apporté, et donne pleine et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cent cinquante euros (1.550.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. La société sera administrée par un gérant unique.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas Hurlin, né à Saint-Mihiel (France), le 12 décembre 1974 demeurant à F-57330 Roussy le Village, Boucle des Mirabelliers, 5.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1160 Luxembourg, 32-36 boulevard d'Avranches.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: N. HURLIN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14335. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): M.HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156965/125.

(130192372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of one million five hundred thirty-six thousand six hundred fifty Euro (EUR 1.536.650,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.209,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 2, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.139, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 1262 dated June 29, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations under number 879 dated April 24, 2009.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) represented by eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Marcel Stephany, accountant, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to give full discharge to the sole manager of the Company for the execution of its mandate until the date of the present meeting unless if the liquidation lets appear faults in the execution of its duty.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.181, as liquidation auditor.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to acknowledge the liquidation requirements on the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million cinq cent trente-six mille six cent cinquante Euro (EUR 1.536.650,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.209,

ici représenté par Mr. Richard Fauvel, employé(e), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.139, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1262 du 29 juin 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 879 du 24 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euro (EUR 20.000,00) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer M. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amandé. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner pleine décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en tant que commissaire à la liquidation.



*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de reconnaître les des exigences requises pour le commissaire à la liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12918. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013156970/141.

(130192269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**GeniRise Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Invenio S.A.).**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.886.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Invenio S.A.", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 150.886, incorporated by deed of the officiating notary, on the 22<sup>nd</sup> of December 2009, published in the Mémorial C number 436 on the 1<sup>st</sup> of March 2010. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Change the name of the company into GeniRise Capital S.A. and amend subsequently article 2 of the By-Laws.

2.- Amend the purpose of the company and subsequently amend article 4 of the By-Laws to give it the following wording:

"The Company may acquire its participations by subscription, contribution in kind, exercise of option rights and in any other way, manage and exploit them and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may use its means to create, administer, develop and exploit a portfolio of negotiable or non-negotiable securities of any kind, patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or other way.

The Company may give loans and grant advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies, and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and debentures.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

3.- Amend article 15 of the By-Laws.

4.- Amend article 19 of the By-Laws.

5.- Statutory appointments.

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the company into GeniRise Capital S.A., and subsequently decides to amend article 2 of the By-laws, which shall have the following wording:

« **Art. 2.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme", "Aktiengesellschaft") under the name of "GeniRise Capital S.A." (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these Articles."

*Second resolution*

The meeting resolves to change the purpose of the company and subsequently to amend article 4 of the By-laws, which shall have the wording as detailed in point 2 of the Agenda.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend article 15 of the By-laws, which shall have the following wording:

« **Art. 15.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three and up to six members.

For as long as an individual Shareholder retains ownership of 20% of the Company's Securities, such Shareholder shall be entitled to designate at least one person to serve on the Company's Board of Directors. However, when the Company has a sole shareholder or, if at a general meeting of shareholders it appears that the Company consists of a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member until the annual general meeting of shareholders acknowledging more than one shareholder."

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend article 19 of the By-laws, which shall have the following wording

« **Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of two category A Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of a sole member, the Company will be bound by its sole signature.»

*Fifth resolution*

The meeting:

(i) confirms as director of the Company and from now on category A directors:

- Mr Eric LUX, director, born in Luxembourg, on the 19<sup>th</sup> of December 1967, residing professionally in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, and

- Mr. Gerard LOPEZ FOJACA, companies' director, born in Luxembourg, on the 27<sup>th</sup> of December 1971, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen,

- Mr. Bertrand MANHE, investment manager, born in Tassin (France), on the 23<sup>rd</sup> of November 1972, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

(ii) appoints as new directors of the Company:

- Mr Sergey ROMASHOV, director, born in Aldan, (Russia) on the 10<sup>th</sup> of November 1965, residing in Profsoyuznaya street, bld. 56, 117393, Moscow, Russia, category B director

- Mr Igor A. SNEGUROV, director, born in Leningrad (Russia), on 15<sup>th</sup> of November 1965, residing in Profsoyuznaya street, bld. 56, 117393, Moscow, Russia, category B director

- Mr Petr I. IGNATOV, director, born in Svishtov, Veliko Tarnovo Province, (Bulgaria) on 08<sup>th</sup> April 1959 residing in Profsoyuznaya street, bld. 56, 117393, Moscow, Russia, category B director

Their mandates shall end at the issue of the ordinary general meeting which will be held in 2019.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in English, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Invenio S.A.», avec siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 159.220, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 436 du 1<sup>er</sup> mars 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en «GeniRise Capital S.A.» et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«La Société pourra acquérir des participations par souscription, contribution en nature, exercice de droits d'option et de toute autre manière, les gérer et exploiter, les réaliser par la vente, la cession, l'échange ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ces fonds pour créer, administrer, développer et exploiter un portfolio de titres négociables ou non de tout type, des brevets, des droits d'auteur et tout droit y rattaché que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autrement et exploiter ceux-ci par la vente, la cession, l'échange, par le biais d'une licence ou de toute autre manière.

La Société pourra accorder des prêts et des avances et des garanties au et au profit de ses succursales, sociétés affiliées et de toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt économique, de même qu'à des sociétés appartenant au même groupe de société et leur accorder du soutien d'une quelconque autre manière, sous réserve et dans le respect des dispositions légales y afférentes et sans avoir l'activité d'une banque ou d'un fournisseur de service du secteur financier. Par ailleurs, elle pourra emprunter sous toutes les formes avec ou sans garantie et hypothèque, émettre des titres de créance, d'emprunts ou autres instruments de créances, donner en gage ou autres hypothéquer au profit de ses créanciers ou des créanciers d'autres sociétés du type susmentionné.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder une hypothèque, emprunt, avec ou sans garantie et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés dans les limites des dispositions légales applicables.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à des placements privés pour l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles), des certificats d'actions privilégiés, des certificats d'actions privilégiés convertibles et des titres de dette.

La Société pourra également effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière qui est directement ou indirectement avec son objet ou qu'elle jugera utile pour atteindre ou développer ses objectifs.»

3.- Modification de l'article 15 des statuts.

4.- Modification de l'article 19 des statuts

5.- Nominations statutaires.

6.- Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «GeniRise Capital S.A.» et de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il est formé par la présente une société anonyme ("public limited company", "Aktiengesellschaft") sous la dénomination de «GeniRise Capital S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les dispositions légales afférentes et par les présents Statuts.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de société et en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura la teneur tel que repris au point 2 de l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois jusqu'à six membres.

Pour autant qu'un Actionnaire individuelle garde la propriété de 20% des Titres de la Société, cet Actionnaire aura le droit de désigner au moins une personne pour siéger dans le Conseil d'Administration de la Société. Néanmoins, lorsque la Société aura un seul actionnaire ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires il apparaît que la Société consiste d'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être limité à un (1) membre jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires constate la présence de plus d'un actionnaire.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante

« **Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Directeurs de catégorie A ou la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs de signatures seront donnés par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée:

(i) confirme aux fonctions d'administrateurs et dorénavant administrateur de catégorie A

- Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen,

- Monsieur Gérard LOPEZ FOJACA, directeur de société, né à Luxembourg, le 27 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen

- Mr. Bertrand MANHE, gestionnaire d'investissement, né à Tassin (France), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen

(ii) nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sergey L. ROMASHOV, administrateur de sociétés, né à Aldan, (Russie), le 10 novembre 1965, demeurant à, Profsoyuznaya street, bld. 56 117393, Moscou (Russie), administrateur de catégorie B

- Monsieur Igor A. SNEGUROV, administrateur de sociétés, né à Leningrad (Russie), le 15 novembre 1965, demeurant à, Profsoyuznaya street, bld. 56 117393, Moscou (Russie), administrateur de catégorie B.

- Monsieur Petr I. IGNATOV, administrateur de sociétés, né à Svishtov, Veliko Tarnovo Province (Bulgarie), le 8 mars 1959, demeurant à, Profsoyuznaya street, bld. 56 117393, Moscou (Russie), administrateur de catégorie B.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013156687/210.

(130191762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

### **Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.891.935,70.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of " Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg incorporated on 28 June 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1717 of 14 September 2006 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 117.974. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 31 March 2010 by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial n°1131 of 31 May 2010.

The meeting was presided by Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Julia Selyanskaya, avocat, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five million seven hundred and twenty-three thousand eight hundred and seventeen (5,723,817) ordinary shares of class A and one (1) share of class B in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are the following: Reduction of the issued share capital of the Company from fifty-seven million two hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty Euro (EUR 57,238,180) to twenty million eight hundred and ninety-one thousand nine hundred and thirty-five Euro and seventy cent (EUR 20,891,935.70) by reduction of the nominal value of the class A shares and class B share of the Company from ten Euro (EUR 10) to three Euro and sixty-five cent (EUR 3.65) per share; payment of the amount corresponding to the reduction of the nominal value of the shares to the shareholders of the Company pro rata to their shareholding in the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company from an amount of fifty-seven million two hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty Euro (EUR 57,238,180) to twenty million eight hundred and

ninety-one thousand nine hundred and thirty-five Euro and seventy cent (EUR 20,891,935.70) by reducing the nominal value of the shares of the Company, from ten (10) Euro per share to three Euro and sixty-five cent (EUR 3.65) per share and acknowledged the payment of an amount of thirty-six million three hundred and forty-six thousand two hundred and forty-four Euro and thirty cent (EUR 36,346,244.30), corresponding to the reduction of the nominal value of the shares to the shareholders pro rata to their shareholding in the Company.

The meeting resolved to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty million eight hundred and ninety-one thousand nine hundred and thirty-five Euro and seventy cent (EUR 20,891,935.70) divided into five million seven hundred and twenty-three thousand eight hundred and seventeen (5,723,817) ordinary shares of class A of a nominal value of three Euro and sixty-five cent (EUR 3.65) and one (1) redeemable share of class B of a nominal value of three Euro and sixty-five cent (EUR 3.65)."

All items on the agenda have thus been resolved on.

#### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1717 du 14 septembre 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117974. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial n°1131 du 31 mai 2010.

L'assemblée a été présidée par Joe Zeaiter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Julia Selyanskaya, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenus apparaissent sur la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire et le scrutateur du notaire soussigné. Cette liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il résulte de la prédite liste de présence, toutes les cinq million sept cent vingt-trois mille huit cent dix-sept (5.723.817) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B émises par la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, et les actionnaires de la Société ont déclarés avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut donc régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Réduction du capital social émis de la Société de cinquante-sept millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt Euros (EUR 57.238.180) à vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-cinq Euros et soixante-dix cent (EUR 20.891.935,70) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de classe A et de classe B de la Société de dix Euros (EUR 10) par part sociale à trois Euros et soixante-cinq cent (EUR 3,65) par part sociale; paiement du montant correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts sociales aux associés de la Société au prorata de leur participation dans la Société; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été prise:

#### Résolution Unique

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-sept millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt Euros (EUR 57.238.180) à vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-cinq Euros et soixante-dix cent (EUR 20.891.935,70) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de la Société de dix Euros (EUR 10) par part sociale à trois Euros et soixante-cinq cent (EUR 3,65) par part sociale et reconnaît le



paiement du montant de trente-six millions trois cent quarante-six mille deux cent quarante-quatre Euros et trente cent (EUR 30,346,244.30) correspondant à la réduction de la valeur nominale des parts sociales aux associés de la Société au prorata de leur participation dans la Société.

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 afin qu'elle ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt millions huit cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-cinq Euros et soixante-dix cent (EUR 20.891.935,70) représenté par cinq millions sept cent vingt-trois mille huit cent dix-sept (5.723.817) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de trois Euros et soixante-cinq cent (EUR 3.65) chacune et une part sociale de classe B d'une valeur nominale de trois Euros et soixante-cinq cent.»

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui sont à la charge de la Société, suite au présent acte sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. ZEAITER, J. SELYANSKAYA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46690 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156513/116.

(130191785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

### **World Services and Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. World Services and Investments S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.956.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There convened an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme "World Services and Investments S.A.", with registered office at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, registered with the Trade Register R.C.S. Luxembourg section B number 172.956, incorporated according to a deed drawn up on November 19, 2012, published in the official journal Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3107 of December 29, 2012.

The meeting is chaired by Mrs Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints to the function of secretary and the meeting elects to the function of scrutineer Mr Marius Kaskas professionally residing in Bridel.

The Chairman requests the notary to record the following in an attendance sheet:

I.- The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares they hold. This sheet and the proxies, after having been signed by the persons appearing and the executive notary, shall remain appended to the present document to be registered with it.

II.- It results from the attendance sheet that all the shares, representing the total share capital, are represented in this extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items on the agenda, of which the shareholders were informed in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

1. Amendment of the articles of incorporation of the company, which will forthwith cease to be a Soparfi but shall have the status of a private asset management company ("société de gestion de patrimoine familial - SPF") as defined by the law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of the article 3 of the articles of incorporation of the company in matters of the corporate purpose.

“ **Art. 3.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (“SPF”).”

3. Amendment of the name of the Company to be World Services and Investments SPF S.A.

4. Miscellaneous.

These facts having been stated and recognised as correct by the general meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

*First resolution:*

The meeting decides to abandon the tax regime of a Soparfi and to adopt the status of a private asset management company (société de gestion de patrimoine familial («SPF»)) as defined by the law of 11 May 2007.

*Second resolution:*

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 3 and article 22 of the articles of incorporation, so that they will read as follows:

“ **Art. 3.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (“SPF”).”

“ **Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law of 11 May 2007.”

*Third resolution:*

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) private asset management company (société de gestion de patrimoine familial (“SPF”)) as defined by the law of 11 May 2007 governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the “1915 Law”)) and by the present articles (the “Articles”).

1.2 The Company exists under the name of “WORLD SERVICES AND INVESTMENTS SPF S.A.”.”

There being no other items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, executed in Luxembourg, on this day, month, and year, as indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them have signed, together with Us, notary, the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «World Services and Investments S.A.», ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, rue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg section B numéro 172.956, constituée suivant acte reçu le 19 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 3107 du 29 décembre 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marius Kaskas avec adresse professionnelle à Bridel.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participation financière mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de World Services and Investments SPF S.A.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime des sociétés de participations financières et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

#### *Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 3 et 22 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

« **Art. 22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise société de gestion de participation financière telle que définie par la loi du 11 mai 2007 régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «WORLD SERVICES AND INVESTMENTS SPF S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, M. KASKAS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 5 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50076. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013157046/156.

(130192174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Cooper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.090.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.038.

In the year two thousand and thirteen, fourth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cooper Holdings L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC72431, acting through its general partner Cooper Holdings GenPar Ltd which has its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC280532,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 October 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Cooper Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 2 September 2013 by deed of the undersigned notary, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B180.038. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of 30<sup>rd</sup> September 2013, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

155595

### Agenda

Increase of the issued share capital of the Company to an amount of one million and ninety thousand Pound Sterling (£ 1,090,000) by the issue of eighty-five million nine hundred thousand (85,900,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of eight million five hundred eighty-five thousand and eighty Pound Sterling and forty-three pence (GBP 8,585,080.43) to the sole shareholder payable in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million and ninety thousand British Pound Sterling (£ 1,090,000) divided into one hundred nine million (109,000,000) shares with a nominal value of one British Pound Sterling pence (£0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred fifty-nine thousand Pound Sterling (£ 859,000) to an amount of one million and ninety thousand Pound Sterling (£ 1,090,000) by the issue of eighty-five million nine hundred thousand (85,900,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) for an aggregate issue and subscription price of eight million five hundred eighty-five thousand and eighty Pound Sterling and forty-three pence (GBP 8,585,080.43).

Thereupon the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, subscribed and fully paid the New Shares through the payment in cash of eight million five hundred eighty-five thousand and eighty Pound Sterling and forty-three pence (GBP 8,585,080.43).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The Sole Shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cooper Holdings L.P, une limited partnership, constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC72431, agissant par l'intermédiaire de son général partner Cooper Holdings GenPar Ltd dont le siège social est situé au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et étant immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC280532,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 4 octobre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Cooper Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 2 septembre 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.038. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 septembre 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

Augmentation du capital social émis de la Société à un montant d'un million quatre-vingt-dix mille livres sterling (1.090.000 £) par l'émission de quatre-vingt-cinq millions neuf cent mille (85.900.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingts livres sterling et quarante-trois pence (8.585.080,43 GBP) à l'associé unique payable en espèces; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-dix mille livres sterling (1.090.000 £) divisé en cent neuf millions (109.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de huit cent cinquante-neuf mille livres sterling (859.000 £) pour le porter à un montant d'un million quatre-vingt-dix mille livres sterling (1.090.000 £) par l'émission de quatre-vingt-cinq millions neuf cent mille (85.900.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total de souscription et d'émission de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingts livres sterling et quarante-trois pence (8.585.080,43 GBP).

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté comme il est dit, a souscrit et intégralement libéré les Nouvelles Parts Sociales par le versement en numéraire de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingts livres sterling et quarante-trois pence (8.585.080,43 GBP).

La preuve du prix de souscription a été montrée au notaire.

L'Associé Unique a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement disponible.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46460. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155852/129.

(130191282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

### **Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.700.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of October,  
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, incorporated on 17<sup>th</sup> November 2004 by deed of Me Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 176 page 8440, on 25<sup>th</sup> February 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 30<sup>th</sup> June 2012 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1890 page 90695 on the 30<sup>th</sup> July 2012.

The meeting was presided by Mr. Alain Peigneux, chartered accountant, residing professionally in Strassen.

There was appointed as secretary and scrutineer Mister Raymond THILL, maître en droit, residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all twenty-seven thousand (27,000) shares in issue in the Company and all shareholders of the Company are represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows, all items being interrelated:

#### *Agenda*

a. Approval of the interim financial statements established for the period from 1<sup>st</sup> January 2013 to 30<sup>th</sup> September 2013 (the "Interim Financial Statements");

b. Vote on the discharge of the board of managers of the Company for the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2013 to the day of putting the Company into liquidation;

c. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;

d. Appointment of FIDEURO, S.A. as liquidator ("liquidateur") and determination of its powers; and

e. Miscellaneous.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period from 1<sup>st</sup> January 2013 to 30<sup>th</sup> September 2013.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to grant discharge to the members of the board of managers of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2013 to the date hereof.

#### *Third resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

#### *Fourth resolution*

The Meeting decides to appoint as liquidator ("liquidateur") of the Company:

- FIDEURO, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151304 (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 30 September 2013.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to the shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

### *Closure of the meeting*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

En l'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, constituée le 17 novembre 2004 selon acte de Me Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro 176 page 8440, le 25 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois dont la dernière fois le 20 juin 2012 selon acte de Me Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), numéro 1890 page 90695, le 30 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Mr. Alain Peigneux, expert-comptable, résidant professionnellement à Strassen.

Le président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que vingt-sept mille (27.000) parts sociales actuellement émises dans la Société et tous les associés de la Société sont représentés à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, tous les points étant interreliés:

a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2013 (les "Etats Financiers Intérimaires");

b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au jour de la mise en liquidation de la Société;

c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

e) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 septembre 2013.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:



- FIDEURO, une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 30 septembre 2013.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses actionnaires sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

#### *Clôture de l'assemblée*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Peigneux, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49257. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157050/141.

(130192273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

### **Zephyros S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.029.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- Maximilian EDLINGER, Akademischer Tourismuskauflmann, wohnhaft zu A-9620 Hermagor, Hauptstrasse 37, hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 17. Juli 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar dem unten genannten Gesellschaftsgründungsvertrag vom 29. August 2013 als Anlage beigegeben bleibt.

Welcher folgendes erklärt:

Im Gründungsvertrag der Gesellschaft "ZEPHYROS SARL, SPF", mit Sitz mit in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 180.029 vom 29. August 2013, einregistriert in Luxembourg Actes Civils, am 30. August 2013, LAC / 2013 / 39981, Hinterlegungsnummer im RCS: L130156094, steht unter Art. 3. folgendes geschrieben:

#### *Deutsche Version*

Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilierwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

*English version*

The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Da es sich bei dieser Gesellschaft um eine "Société de Gestion de Patrimoine Familial", abgekürzt "SPF" handelt muss der Text von Art. 3. wie folgt lauten:

*Deutsche Version*

Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern. Sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

*English version*

The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

Dies wird hiermit berichtet.

Vorstehende Urkunde wurde aufgenommen in der Amtsstube des unterzeichneten Notars am eingangs erwähnten Tag.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 49713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157054/68.

(130192196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Atlam S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GMT (Honey I) S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 129.716.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-third day of October.



Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL and registered with the Companies House, Cardiff, under number LP11269, acting by its general partner, GMT III GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland with registered number SL5734, acting in turn by its general partner, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered number 44665, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

2. GMT Associates III, L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL and registered with the Companies House, Cardiff, under number LP012176, acting by its general partner, GMT III, GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland with registered number SL5734, acting in turn by its general partner, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered number 44665 whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, and

3. GMT Communication Partners III-A, L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL and registered with the Companies House, Cardiff, under number LP12662, acting by its general partner, GMT ffl, GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland with registered number SL5734, acting in turn by its general partner, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered number 44665 whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

all represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "GMT (Honey I) S. à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 129716, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 5, 2007, published in the Mémorial C number 1810 of August 27, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 29, 2009, published in the Mémorial C number 522 of March 11, 2010,

and that the appearing parties have taken the following resolution unanimously:

#### *Resolution*

The name "Atlam S.à r.l." is adopted by the company, article one of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1. Denomination.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Atlam S.à r.l." (the "Company"). The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., un "limited partnership" avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL et enregistré auprès de la "Companies House" de Cardiff, sous le numéro LP11269, agissant par son associé commandité, GMT III GENERAL PARTNER L.P., un "limited partnership" constitué sous les lois d'Ecosse avec numéro d'enregistrement SL5734, agissant à son tour par son associé commandité, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, une "limited company" constituée sous les lois de Guernsey, avec numéro d'enregistrement 44665, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL,

2. GMT Associates III, L.P., un "limited partnership" avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL et enregistré auprès de la "Companies House" de Cardiff, sous le numéro LP012176, agissant par son associé commandité, GMT III, GENERAL PARTNER L.P., un "limited partnership" constitué sous les lois d'Ecosse avec numéro d'enregistrement SL5734, agissant à son tour par son associé commandité, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, une "limited company" constituée sous les lois de Guernsey, avec numéro d'enregistrement 44665, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL, et

3. GMT Communication Partners III-A, L.P., un "limited partnership" avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL et enregistré auprès de la "Companies House" de Cardiff, sous le numéro LP12662, agissant par son associé commandité, GMT III, GENERAL PARTNER L.P., un "limited partnership" constitué sous les lois d'Ecosse avec numéro d'enregistrement SL5734, agissant à son tour par son associé commandité, GMT III GENERAL PARTNER LIMITED, une "limited company" constituée sous les lois de Guernsey, avec numéro d'enregistrement 44665 avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL,

tous représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "GMT (Honey I) S. à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129716, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1810 du 27 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 522 du 11 mars 2010,

et que les comparants ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Résolution*

La dénomination sociale "Atlam S.à r.l." est adoptée par la société, l'article premier des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Atlam S.à r.l." (la "Société"). La Société est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013156650/112.

(130192076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Yana, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 181.453.

---

**STATUTS**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE CINQ NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

GENIVALDO SA, Société de droit panaméen, ayant son siège social au Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street, Panama, enregistrée sous le Microjacket 802652, document 2384632,

ici représentée par Jessy Bouché, employée privée, domiciliée au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2013, laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination YANA qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de YANA (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siègesocial.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet social.**

4.1. La société a pour objet le commerce international de bijoux, de produits de luxe et de la haute joaillerie, d'objet d'art en pierres précieuses, accessoires de mode et tout commerce d'articles de la branche, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

4.4. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

4.6. D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire

ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE et UN MILLE euros (EUR 31.000) représenté par CENT (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX euros (EUR 310) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont au porteur.

Les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Si une action de la Société est détenue par plus d'une personne en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme représentant l'action à l'égard de la Société.

**Art. 7. Transfert des actions.** La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l' "Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l' "Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.



**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. La personne chargée de la gestion journalière aura un pouvoir de signature individuelle.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

155607

*Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions
GENIVALDO SA, préqualifiée, .....	100
	100

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE et UN MILLE euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'actionnaire ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Monsieur Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Monsieur Jin Lee TAN, Administrateur, né le 24/01/1965 à Kluang (Malaisie), demeurant au 18 Clos des Ecornaches, CH-1226 Thonex.

Monsieur Michaël Dandois est désigné Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jin Lee TAN est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019:

CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 120.602.

3. Le siège social de la société est établi au 23 rue Jean Jaurès, L- 1836 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 06 novembre 2013. Relation: RED/2013/1864. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013157051/264.

(130192040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**Balaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.381.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113474,

duly represented by Ms. Sabrina KHEBBAT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 October 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

### **Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of BALATON HOLDING S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Title II. Capital - Units**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.



**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

### Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV. Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

## Title V. Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

(iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

## Title VI. Supervision

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

## Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

### *Transitory disposition*

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2014.

### *Subscription and paying-up*

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
- 2) The number of managers is fixed at one (1).
- 3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:
  - Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474,

dûment représentée par Madame Sabrina KHEBBAT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "BALATON HOLDING S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## Titre III. Assemblées Générales des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.



## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.
- (iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## Titre VI. Surveillance

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Khebbat, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154570/475.

(130189811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

#### **FACT Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.863.

#### EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société du 20 novembre 2013, il a été décidé:

1. De révoquer la société Sportline S.A. de son poste de gérant administratif de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer Monsieur Helder Lopes, né le 2 novembre 1974, à Pombal (Portugal), demeurant à F-57655 Boulange (France), 15, rue St. Exupéry, au poste de gérant administratif de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de la société Sportline S.A.;
3. De modifier le pouvoir de signature des gérants techniques et administratifs comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant technique, étant précisé que seul le gérant technique dispose du pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans tous contrats ainsi que du pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la Société. Le gérant administratif aura le pouvoir de signer seul tous documents relevant exclusivement de la gestion administrative quotidienne (courriers, formulaires,...) et qui ne comportent aucun engagement nouveau de la part de la Société vis-à-vis à des tiers».

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163474/22.

(130199188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---